



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8366^e séance

Mercredi 3 octobre 2018, à 15 h 10

New York

Président : M. Llorentty Solíz (Bolivie (État plurinational de))

Membres :

Chine	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M. Woldegerima
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Michon
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Kazakhstan	M. Temenov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Allen
Suède	M. Vaverka

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Wronecka.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité des activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan pour la période allant du 15 juin au 3 octobre. Au cours de cette période, le Comité a travaillé sur la base des recommandations que j'ai formulées suite à la visite que j'ai effectuée au Soudan. Le Comité s'est également réuni une fois dans le cadre de consultations pour examiner le rapport périodique du Groupe d'experts sur le Soudan, et a reçu la deuxième mise à jour trimestrielle du Groupe.

Le 25 juin, le Comité a publié un communiqué de presse (SC/13391) résumant les discussions que nous avons eues le 13 juin, dans le cadre de consultations, sur ma visite au Soudan. Dans mes lettres en date du 14 août, adressées au Représentant Permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, et au Médiateur en chef conjoint, je me suis félicitée de la coopération et de l'appui dont j'ai bénéficié au cours de ma visite, et j'ai encouragé le Gouvernement soudanais à continuer de faire fond sur la coopération en place avec le Comité et le Groupe d'experts.

Dans le prolongement de mes recommandations, j'ai adressé des lettres au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud et à celui du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant

la Libye, proposant de poursuivre la coopération et les consultations conjointes en vue de surveiller la présence et les activités des groupes rebelles darfouriens en Libye et au Soudan du Sud, et de définir une approche commune sur la meilleure façon d'empêcher ces derniers de se livrer à des activités qui menacent la paix et la sécurité régionales.

J'ai également adressé une lettre au Coordonnateur du Groupe d'experts, dans laquelle j'ai demandé au Groupe de préparer - et de soumettre au Comité pour examen - un exposé des motifs aux fins de l'inscription éventuelle sur la liste de sanctions d'individus et d'entités dont le Groupe estime qu'ils remplissent les critères définis au paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005), et j'ai encouragé le Groupe à coopérer et à partager les informations, selon que de besoin, avec les groupes d'experts sur la Libye et le Soudan du Sud concernant les activités des groupes rebelles darfouriens en Libye et au Soudan du Sud.

Durant les consultations du 17 août, le Coordonnateur a présenté le rapport périodique du Groupe. Le Groupe a signalé qu'il n'y avait eu aucune percée majeure dans le processus de paix au Darfour. L'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) continue de refuser de négocier avec le Gouvernement soudanais. S'agissant des groupes armés darfouriens, le Groupe a jugé qu'une scission de la composante militaire de l'ALS-AW dans le Jebel Marra amoindrirait certainement l'efficacité de ce groupe sur le long terme. Si les groupes armés darfouriens sont moins présents au Soudan du Sud du fait de la diminution de l'appui des autorités sud-soudanaises, leur présence en Libye continue, elle, de croître. Le Gouvernement soudanais a continué de transférer des armes au Darfour sans obtenir l'aval nécessaire du Comité. Le Gouvernement a invoqué les résolutions du Conseil de sécurité, qui stipulent que la protection des civils incombe au premier chef aux autorités soudanaises, ce qui suppose du matériel militaire. Le Groupe d'experts a également signalé qu'il continuait d'enquêter sur plusieurs cas de violations potentielles de l'embargo sur les armes par les groupes rebelles et leurs soutiens dans la région.

Selon le rapport périodique du Groupe, les affrontements en cours entre les forces du Gouvernement soudanais, les milices progouvernementales et des membres de l'ALS-AW dans la région du Jebel Marra, ainsi que les conflits intercommunautaires qui persistent, ont eu des répercussions négatives sur la population civile, avec leur lot de violations des droits de l'homme et d'atteintes

à ces droits. Des cas de violations des droits de l'homme et de violence sexuelle et sexiste contre les rapatriés sont signalés dans tout le Darfour. Le Groupe d'experts a estimé que le Gouvernement soudanais devait prendre des mesures immédiates et concrètes pour protéger la population civile contre les attaques persistantes et agir plus concrètement pour obtenir des résultats durables, notamment en mettant en place une structure administrative locale, ainsi qu'une police et des tribunaux pleinement opérationnels.

Le 21 septembre, le Comité a reçu la deuxième mise à jour trimestrielle du Groupe d'experts, qui a porté essentiellement sur les efforts politiques et sur les pourparlers de paix en cours. Le Groupe a aussi indiqué qu'un grand nombre de déplacés se trouvaient encore dans plusieurs camps installés un peu partout au Darfour, y compris dans des zones qui ont connu une paix relative, et fait état d'une amélioration générale de la

situation en matière de sécurité. Le Groupe a par ailleurs informé le Comité que de nombreuses communautés déplacées continuaient de se dire vivement préoccupées par le manque d'accès aux services économiques et sociaux dans un contexte où l'acheminement de l'aide humanitaire et d'autres formes d'appui était de plus en plus limité, et que, pour certaines, les menaces, le harcèlement et l'intimidation demeuraient un problème quasi quotidien.

Enfin, au cours de la période considérée, le Comité a reçu le rapport de mise en œuvre d'un État Membre et a été informé par le Secrétariat que les dossiers du Comité avaient été transférés du portail eRoom vers le portail sécurisé e-deleGATE, le 30 août.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice Wronecka de son exposé.

La séance est levée à 15 h 20.